

<b>Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 28 juin 2021</b>
--

	Présent-e	Représenté-e	Absent-e Excusé-e
<b><u>Personnalités extérieures</u></b>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,			x
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	x		
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			x
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			x
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Jean-Gabriel Contamin	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			x
Mme Anne SEULIN, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			x
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			x
<b><u>Enseignant-e-s collègue A</u></b>			
M. Christian BEN LAKHDAR	x		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	x		
Mme Sandrine CHASSAGNARD	x		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	x		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	x		
M. Patrick MEUNIER	x		
Mme Stéphanie DAMAREY	x		
M. Denis VOINOT	x		
<b><u>Enseignant-e-s collègue B</u></b>			
M. Thomas ALAM	x		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	x		
Mme Annie BOTTIAU			
M. Vincent DUPONT		Christian Ben Lakhdar	
M. Olivier FARDOUX	x		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	x		
M. Barnaby PELL	x		
M. Gilles TOULEMONDE	x		

<b>Collège AITOS</b>			
Mme Christelle CATELAIN	x		
M. Jean-Christophe DERIAU	x		
M. Violaine SANDER	x		
M. Younès HADDADI	x		
<b>Collège usagers</b>			
Mme Gersende COIFFARD			x
Mme Jade GARDIEN			x
Mme Elise SPICHT			x
M. Daniel MAKOKO			x
Mme Clémence MAHIEU			x
M. Christian MALENGELE	x		
Mme Julie GUEDON			x
M. Aliocha JOUSSELIN		Tomas Kebbati	
M. Edouard RICHARD			x
M. Jules DE FORAS			x
Mme Claire CATHELAIN			x
M. Tomas KEBBATI	x		
<b>Membre avec voix consultative</b>			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			x
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			x
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			x
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	x		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	x		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			x
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			x
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x

Monsieur le Doyen invite les membres du Conseil à observer une minute de silence avant le début de la séance, en mémoire de Madame Sylvie Lovi, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, en retraite depuis peu et qui est décédée au cours du mois de juin.

En début de séance, Monsieur Alam a souhaité rappeler que les documents utilisés pour chaque séance du Conseil devaient être transmis dans des délais raisonnables, afin que les membres élus puissent en prendre connaissance et les analyser dans de bonnes conditions. Monsieur le Doyen convient que dans l'idéal il faudrait pouvoir transmettre les différents documents plus tôt mais ajoute que les calendriers de remontée des votes établis par le Conseil auprès de notre Université sont si contraints que les documents afférents ne peuvent être envoyés qu'au fil de leur réception par la Faculté et que le respect strict d'un délai de transmission nous conduirait à renvoyer les votes à une date ultérieure, alors que le Conseil d'Administration de notre Université aura vraisemblablement déjà statué, avec, ainsi, le risque que nos choix ne puissent être connus et donc a fortiori pris en compte.

Le compte rendu de la séance précédente n'a pu être établi. Cependant Monsieur le Doyen rappelle qu'un procès-verbal de décisions, avec les votes s'y rapportant, est établi quelques jours après chaque séance et est disponible en ligne.

## Informations

### → Sur quelques projets relatifs au Campus Moulins

L'amphithéâtre Cassin va être modernisé quant à ses fonctionnalités audiovisuelles, avec des financements pris en charge par l'Université au titre de l'amélioration du numérique au sein des campus, mais aussi par l'IAE et la FSJPS. Le projet EVE devrait aboutir en septembre. La transformation de l'ancien Fac Bar en Tiers Lieu va faire l'objet d'un projet piloté par des étudiants en master. Enfin, deux maisons de ville attenantes à notre Campus et acquises par l'Université de Lille 2 ont fait l'objet d'une étude conduite par la Direction de l'Immobilier et de la Logistique pour mieux appréhender le devenir possible de ces locaux. Parmi les propositions faites par cette Direction, la création d'une maison des étudiants a été privilégiée. Monsieur Dauchy, qui assiste à la séance de ce Conseil en tant que membre invité, rappelle qu'un autre projet avait été évoqué du temps de l'Université Lille 2 : la création d'un lieu d'accueil pour les chercheurs, post-doctorants et doctorants étrangers rejoignant nos équipes de recherche. Monsieur le Doyen répond que cette perspective qui supposerait de rénover les maisons a été à ce stade repoussée devant le montant des travaux. L'interrogation de la DIL est dès lors : soit de vendre lesdites maisons comme la municipalité le demande ; soit de raser les habitations actuelles, de construire à leur place un nouveau bâtiment déployant 300 m<sup>2</sup>, accessible directement depuis l'extérieur et de permettre la création d'une Maison des Etudiants, appelée de leurs vœux par plusieurs associations étudiantes. Le choix entre ces options relèvera de l'Université.

### → Sur les compensations obtenues en lien avec les départs

Deux postes avec un recrutement « au fil de l'eau » (et donc pas dans le cadre de la campagne annuelle) ont été obtenus, l'un en Droit public, l'autre en Droit privé. Deux postes d'ATER temps plein avaient aussi été attribués, l'un en droit privé, l'autre en droit public. Finalement, un des deux postes a été transformé en poste de maître de conférences associé en Droit privé. De plus, un poste d'agrégé du supérieur en droit public a été obtenu pour l'année prochaine.

Par ailleurs, un poste contractuel en anglais a été obtenu. Enfin, devant les départs subis par la section de science politique, deux postes d'ATER temps plein et trois demi-postes d'ATER ont pu être mis au recrutement.

## Débat et vote sur la maquette des enseignements à l'ICEU-ICH

Monsieur le Professeur Cattoir-Jonville présente au Conseil les modifications souhaitées par notre partenaire, le CNAM. Ainsi deux enseignements d'un volume de 50 heures chacun sont dédoublés : le module portant sur le financement immobilier est scindé entre le financement immobilier privé et le financement aidé du logement ; de même, les 50 heures du module portant sur la fiscalité sont partagées entre la fiscalité immobilière générale et la fiscalité pour les opérations immobilières.

Ces modifications sont validées par le Conseil à l'unanimité.

#### **Débat et vote sur le budget rectificatif n°4**

Ce budget rectificatif porte sur les ajustements à apporter au budget relevant de la formation continue. En effet, avec prudence, le budget initial est établi sur des données financières antérieures car nous n'avons aucune maîtrise ni sur le nombre ni sur le type des inscriptions en formation continue. Ainsi, c'est a posteriori que nous pouvons constater que nous disposons de ressources supplémentaires. Un réajustement à la hausse de 139 500 euros est proposé, somme qui est amputée dès le départ de la quote-part relevant des frais de gestion perçus par la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage de notre Université. Pour l'utilisation des 97 650 euros restants, a été privilégiée, en relation directe avec le Campus, la poursuite de l'équipement de nos locaux : informatique des amphis, luminaires, faux plafonds, réfection des sols.

Ce budget rectificatif est accepté à l'unanimité.

#### **Information sur les inscriptions en licence**

Monsieur le Doyen informe le Conseil qu'une réelle tension existe cette année concernant les inscriptions en première année : a priori, aucune phase complémentaire ne sera ouverte en Droit et Science politique ni a fortiori en AES, même si les données actuelles sont fluctuantes.

Il informe le Conseil d'une demande émanant de la section de science politique, qui souhaite un abaissement de leur CAL en première année, qui passerait ainsi de 500 à 300.

#### **Débat et vote sur les CAL en licence**

Madame Nathalie Ethuin, responsable de la première année de licence en science politique, partage des données chiffrées sur l'évolution des inscriptions : créée en 2014, la licence complète a accueilli alors 291 étudiants en L1, 77 en L2 et 50 en L3. Pour l'année en cours, 518 étudiants étaient accueillis en L1 (plus 53 pour le parcours ESJ), 445 en L2 (+51 en ESJ) et 418 en L3 (+ 43 ESJ), soit au total 1 560 étudiants, avec par ailleurs 250 inscrits en M1 et M2. Les effectifs enseignants représentent l'équivalent de 20 postes de titulaires, avec aussi 14 ATER à temps partiel et 1 ATER à temps plein. Les titulaires ne couvrent que 60 % des enseignements et plus de 2 000 heures sont dispensées par des vacataires, soit 10 postes à temps plein. Recruter des vacataires est difficile car aucun bassin de recrutement régional n'existe, ce qui conduit à un gros travail administratif pour la phase de recrutement puis pour la prise en charge des déplacements des vacataires extérieurs.

Avec la CAL actuelle, notre Faculté accueille un quart des étudiants en science politique en France et plus de deux tiers des candidatures n'émanent pas du Nord -Pas de Calais, y compris donc venant de régions qui ne proposent aucune formation en science politique.

Entre 20 et 22 groupes de TD sont organisés en L1, 16 à 17 en L2 et entre 14 et 15 en L3.

La section de science politique a tenté de convaincre les collègues des autres licences de science politique d'augmenter leurs CAL respectives afin d'absorber la hausse des candidatures à nouveau constatée cette année.

Devant l'aggravation des conditions de travail supportées par les enseignants de la section de science politique, il est proposé que des enseignements ne soient pas dispensés à la rentrée prochaine (un TD de moins par année d'études de licence) et que la CAL soit abaissée pour 2022 – 2023 à 300, plus 50 au titre de l'ESJ.

La baisse de la CAL conjuguée au maintien actuel des effectifs enseignants permettrait le rétablissement des TD non ouverts.

Pour Monsieur Alam, le problème est mal posé, l'attractivité de la licence en science politique justifie l'attribution de postes supplémentaires, il affiche une opposition de principe à une contraction des possibilités de formation offertes aux nombreux candidats qui y postulent.

Monsieur Kebbati exprime lui aussi son opposition à une baisse de la capacité d'accueil. Pour lui, c'est cette large ouverture qui a conforté la qualité des formations dispensées, l'hétérogénéité des recrutements conduisant à des synergies innovantes.

Pour Madame la Professeure Douillet, notre Faculté n'a pas à supporter les effets d'une politique nationale de tension sur les recrutements associée à une mauvaise répartition des formations de science politique sur le territoire national. Cette année, avec une CAL « haute », de nombreux candidats ne pourront néanmoins pas être retenus ; l'accueil de tous est donc impossible et un signal fort doit être adressé à nos décideurs : les efforts d'inclusion et de développement ne peuvent se poursuivre sans un soutien réel, avec une répartition plus équitable des moyens.

Madame la Professeure Pinet-Chassagnard expose les difficultés que rencontrent les autres sections pour accueillir des étudiants en grand nombre. Comme Monsieur le Doyen rappelle que la CAL en licence 1 de Droit a été fortement baissée quand a été créée une CAL spécifique en enseignement à distance, elle rappelle qu'a été constatée une augmentation forte des inscriptions en EAD, notamment liée à la crise sanitaire. La tension dans le suivi pédagogique a été ainsi en partie déplacée. A ce sujet, Monsieur le Doyen explique que Monsieur Dubois, assesseur chargé entre autres de l'enseignement à distance, projette de mettre en place des systèmes d'aide à la correction destinés aux enseignants intervenant en EAD.

Pour Monsieur le Doyen, abaisser la CAL à 300 doit inciter les candidats à formuler une demande après des autres universités, qui elles-mêmes devront configurer leur capacité de formation au regard de ces demandes nombreuses, alors que les taux d'encadrement pédagogique y sont plus favorables que chez nous. Il lui semble essentiel que le Ministère s'interroge sur cette inégale répartition des moyens et y apporte des correctifs.

**Vote sur l'approbation d'une baisse de la CAL, pour la première année de licence en science politique :**

**16 pour, 5 contre, 3 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté en formation plénière.